

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

GARANTIR LA CONTINUITÉ DE LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU SEIN DES
CONSEILS COMMUNAUTAIRES - (N° 1332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.